

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Mars 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **8 147 560,085** dinars, un actif net de **8 115 884,998** dinars et un bénéfice de la période de **138 754,893** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY arrêtés au 01 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 30 Avril 2026

SICAV PROSPERITY 31/03/2026

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	4 804 344,219	2 370 989,000	2 544 371,712
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 109 206,463	926 297,000	984 655,751
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 967 718,143	1 297 165,000	1 405 240,122
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		226 929,038	147 527,000	154 475,839
AC1-D	OBLIGATIONS DE SOCIETES		500 490,575	0,000	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 575 322,624	1 014 876,000	1 014 624,168
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	3 059 751,091	943 504,000	940 917,617
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	515 571,533	71 372,000	73 706,551
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	35 016,767	0,000	32 070,709
TOTAL ACTIF			8 414 683,610	3 385 865,000	3 591 066,589
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	9 830,789	12 434,000	4 592,013
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	288 967,823	17 151,000	28 379,988
TOTAL PASSIF			298 798,612	29 585,000	32 972,001
ACTIF NET			8 115 884,998	3 356 280,000	3 558 094,588
CP1	CAPITAL	CP1	8 087 329,004	3 240 814,000	3 468 553,972
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	28 555,994	115 466,000	89 540,616
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		18 120,039	18 186,000	90 390,677
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		10 435,955	-24,000	-850,061
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	97 304,000	0,000
ACTIF NET			8 115 884,998	3 356 280,000	3 558 094,588
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			8 414 683,610	3 385 865,000	3 591 066,589

**SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 31-03-2026**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2026	01/01/2025	01/01/2025
			au	au	au
			31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	21 673,309	19 012,000	111 118,978
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	2 542,000	42 024,102
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		20 790,273	16 470,000	69 094,876
PR1-C	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		883,035	0,000	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	23 024,025	17 019,000	64 958,337
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		6 177,304	7 248,000	28 077,937
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		7 167,204	9 771,000	36 880,400
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		7 038,373	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		2 641,144	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			44 697,334	36 031,000	176 077,315
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-19 244,281	-12 434,000	-52 208,002
REVENU NET DES PLACEMENTS			25 453,053	23 598,000	123 869,313
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-7 333,015	-5 412,000	-33 478,636
RESULTAT D'EXPLOITATION			18 120,038	18 186,000	90 390,677
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		10 435,955	-24,000	-850,061
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			28 555,993	18 162,000	89 540,616
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-10 435,955	24,000	850,061
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		66 272,229	112 459,000	259 885,315
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		57 505,675	8 632,000	46 597,491
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-3 143,050	-312,000	-645,991
RESULTAT NET DE LA PERIODE			138 754,892	138 966,000	396 227,492

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 31-03-2026

DESIGNATION	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026 Montants en Dinars	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025 Montants en Dinars	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	138 754,893	138 965,000	396 227,492
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	18 120,039	18 186,000	90 390,677
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	66 272,229	112 459,000	259 885,315
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	57 505,675	8 632,000	46 597,491
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-3 143,050	-312,000	-645,991
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 419 035,548	-9 977,000	-65 423,619
SOUSCRIPTIONS	4 784 328,790	7 652,000	5 196,019
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	2 682 500,000	0,000	1 700,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	1 965 122,372	0,000	-1 870,317
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	125 474,638	7 652,000	5 342,023
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	11 231,780	0,000	24,313
RACHATS	-365 293,242	-17 629,000	-70 619,638
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-230 000,000	-9 672,000	-40 800,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-118 855,116	-7 933,000	-21 731,083
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-15 642,301	0,000	-7 214,181
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-795,825	-24,000	-874,374
VARIATION DE L'ACTIF NET AN3 ACTIF NET	4 557 790,441	128 988,000	330 803,873
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 558 094,588	3 227 291,000	3 227 290,715
AN4-B FIN DE PERIODE	8 115 884,998	3 356 280,000	3 558 094,588
AN4 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	19 994,000	20 385,000	20 385,000
AN5-B FIN DE PERIODE	44 519,000	20 322,000	19 994,000
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	177,958	158,317	158,317
B- FIN DE PERIODE	182,301	165,155	177,958
AN5 TAUX DE RENDEMENT	2,440%	4,319%	12,406%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2026.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			1 595 657,084	2 109 206,463	25,989%
AMEN BANK	TN0003400058	3000	166 587,000	180 897,000	2,229%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	1000	28 873,041	73 169,000	0,902%
BNA	TN0003100609	8925	116 025,000	132 197,100	1,629%
BT	TN0002200053	24777	169 065,760	166 476,585	2,051%
DELICE HOLDING	TN0007670011	10400	111 318,657	167 304,800	2,061%
LAND'OR	TN0007510019	2028	20 161,014	31 622,604	0,390%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	20000	177 324,149	188 740,000	2,326%
SAH LILAS	TN0007610017	12551	120 711,302	171 132,885	2,109%
SFBT	TN0001100254	16000	217 379,336	229 536,000	2,828%
SOTUVER	TN0006560015	11500	116 005,907	199 812,500	2,462%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	31,595	114,400	0,001%
STAR	TN0006060016	4796	132 218,181	307 601,052	3,790%
TPR	TN0007270010	12141	116 064,165	166 028,175	2,046%
TUNISIE LEASING & FACTORING	TN0002100907	1150	47 150,000	40 284,500	0,496%
UNIMED	TN0007720014	6418	56 741,979	54 289,862	0,669%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 847 597,100	1 967 718,143	24,245%
BTA		1 913	1 847 597,100	1 967 718,143	24,245%
BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	TN0008000721	550	542 375	546 627,900	6,735%
BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	TN0008000606	713	663 542	700 397,754	8,630%
BTA 8,25% JUIN 2031	TNN0SOORH1F1	650	641 680	684 550,616	8,435%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				36 141,873	0,445%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		2120	225 654,920	226 929,038	2,796%
SICAV TRESOR	TN0001800556	2120	225 654,920	226 929,038	2,796%
AC1- D. OBLIGATIONS DE SOCIETES		5000	500 000,000	500 490,575	6,167%
AMEN BANK SUBORDONNE 2026-1 TV		5000	500 000,000	500 490,575	6,167%
Total du portefeuille titres			3 668 909,104	4 804 344,219	59,197%

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2026, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2026, à **36 141,887 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **21 673,309** Dinars du 01/01/2026 au 31/03/2026, contre **19 012,000** Dinars du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2026 Au 31/12/2026	Du 01/03/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des actions	0,000	2 542,000	42 024,102
Revenus des Emprunts d'Etat	20 790,273	16 470,000	69 094,876
Revenus des obligations de société	883,035	0,000	0,000
Total	21 673,309	19 012,000	111 118,978

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **3 059 751,092 Dinars**, contre **943 504,000 Dinars** au 31/03/2025 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Bons de Trésors à Court Terme	0,000	385 994,00	406 823,399
Certificats de dépôts	1 982 647,696	0,000	0,000
Dépôt à terme	376 127,687	557 510,00	534 094,218
Pensions livrées	700 975,710	0,000	0,000
Total	3 059 751,092	943 504,000	940 917,617

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
TNOBAGLHULQ1	BH-->CD0.5MD.03/03/26-09/09/26-8.39%	BH	8,39%	500 000,000	485 534,014	5,983%
TNVQIIFNCOS1	BIAT-->CD0.5MD.25/03/26-04/04/26-7.99%	BIAT	7,99%	500 000,000	499 733,844	6,157%
TN12HK78L265	UBCI-->CD0.5MD.27/03/26-06/04/26-8.24%	UBCI	8,24%	500 000,000	499 542,746	6,155%
TNKLCCQ3H423	QNB - TUNISIA-->CD0.5MD.30/03/26-29/04/26-6.99%	QNB	6,99%	500 000,000	497 837,092	6,134%
Total			0,1538	2 000 000,000	1 982 647,696	24,429%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
CAT BAM-P BIAT_P, 8.4900, 02/01/2026, 06/04/2026	8,49%	BIAT	1	370 000,000	376 127,687	4,634%
Total			1	370 000,000	376 127,687	4,634%

AC2-A-3 pensions livrées :

Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
PPL -0,701M28J310326 280426 7,640%,BT705BTA12/28CP	BT	7,64%	700 826,979	700 975,710	8,637%
		7,64%	700 826,979	700 975,710	8,637%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **515 571,533 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **23 024,025 Dinars**, contre **17 019,000 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des Bons de Trésor à CT	6 177,304	7 248,000	28 077,937
Revenus des certificats de dépôts	7 167,204	9 771,000	36 880,400
Revenus des Dépôts à Terme	7 038,373	0,000	0,000
Revenus des prises en pension	2 641,144	0,000	0,000
Total	23 024,025	17 019,000	57 864,000

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à **298 798,612 Dinars**, contre **29 585,000 Dinars** au 31/03/2025 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
PA1	Opérateurs créditeurs	9 830,789	12 434,000	4 592,013
PA2	Autres créditeurs divers	288 967,823	17 151,000	28 379,988
	Total	298 798,612	29 585,000	32 972,001

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2026 à **9 830,789 Dinars** contre **12 433,000 Dinars** au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Gestionnaire	4 680,933	8 607,819	3 179,084
Dépositaire	1 833,567	956,426	353,232
Distributeur	3 316,289	2 869,277	1 059,697
Total	9 830,789	12 433,000	4 592,013

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2026, à **288 967,823 Dinars** contre **17 151,000 Dinars** au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Etat, impôts et taxes	622,028	475,000	495,432
Redevance CMF	559,971	804,000	296,775
Provision pour charges diverses	10 690,401	1 097,000	9 074,784
Rémunération CAC	2 370,953	6 943,000	8 322,813
Jetons de présence	7 500,000	7 731,000	6 000,000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	101,000	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	267 123,525	0,000	4 089,239
Total	288 967,823	17 151,000	28 379,988

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 31/01/2026 au 31/03/2026 à **19 244,281 Dinars**, contre **12 433,522 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	13 322,956	8 607,819	36 143,982
Rémunération du dépositaire	1 480,335	956,426	4 016,009
Rémunération du distributeur	4 440,990	2 869,277	12 048,011
Total	19 244,281	12 433,522	52 208,002

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **7 333,015 Dinars**, contre **5 412,000 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Redevance CMF	1 243,847	804,000	3 374,370
Impôts et Taxes	275,624	106,000	543,818
Rémunération CAC	2 577,819	1 383,000	8 670,856
Jetons de présence	1 500,000	1 731,000	6 000,000
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000	400,000
Publicité et Publications	813,934	1 039,000	7 901,285
Diverses charges d'exploitation	721,791	149,000	6 588,307
Total	7 333,015	5 412,000	33 478,636

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 31/03/2026 un solde de **35 016,768 dinars**, contre **un solde nul** au 31/03/2025 et se détaillant comme suit :

Désignation	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Autres créances d'exploitation	35 016,768	0,000	32 070,710
Total	35 016,768	0,000	32 070,710

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2026 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2026 (en nominal)

Montant	1 999 400
Nombre de titres	19 994
Nombre d'actionnaires	17

Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant	2 682 500
Nombre de titres émis	26 825

Rachats effectués (en nominal)

Montant	230 000
Nombre de titres rachetés	2 300

Capital au 31/03/2026 8 087 329

Montant en nominal	4 451 900
Sommes non Capitalisables (1)	2 744 053
Sommes capitalisées (2)	891 377
Nombres de titres	44 519
Nombre d'actionnaires	36

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **2 744 052,525** Dinars au 31/03/2026 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2026
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	777 150,415
1- Résultat non capitalisable de la période	120 634,854
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	66 272,229
- +/- values réalisées sur cession de titres.	57 505,675
- Frais de négociation de titres	-3 143,050
2- Régularisation des sommes non capitalisables	1 846 267,256
- Aux émissions	1 965 122,372
- Aux rachats	-118 855,116
Total sommes non capitalisables	2 744 052,525

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2026 à **891 376,795 Dinars** et se détaillent comme suit

Rubriques	Montant au 31/03/2026
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	692 003,842
Sommes capitalisées de l'exercice :	89 540,616
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	109 832,337
-Aux émissions	125 474,638
-Aux rachats	-15 642,301
Total des sommes capitalisées	891 376,795

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/03/2026 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2026
Résultat capitalisable de la période	18 120,000
Régularisation du résultat capitalisable de la période	10 435,955
Sommes Capitalisables	28 555,955

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2026	31/03/2025
Revenus des placements	1,004	1,773
Charges de gestion des placements	-0,432	-0,612
Revenus net des placements	0,572	1,161
Autres charges d'exploitation	-0,165	-0,266
Résultat d'exploitation	0,407	0,895
Régularisation du résultat d'exploitation	0,234	-0,001
Sommes capitalisable de la période	0,641	0,894
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,234	0,001
Variation des +/- values potentielles/titres	1,489	5,534
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,292	0,425
Frais de négociation de titres	-0,071	-0,015
Résultat net de la période	3,117	6,838

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2025	31/03/2025
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,390%	-0,380%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,149%	-0,170%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,367%	0,560%
Actif net moyen	4 936 514,336	3 256 807,000

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.